

## **Nous avons gagné !**

Le Cabinet BENOIT & Associés a obtenu le retrait par le Centre Hospitalier d'AMBOISE CHÂTEAU RENAULT d'une décision de licenciement pour abandon de poste.

Le Client, agent public en contrat à durée indéterminée, a souhaité faire valoir son droit de retrait dès lors qu'il estimait que les conditions d'hygiène et de sécurité vis-à-vis de la COVID-19 n'étaient pas remplies.

Il a donc refusé de regagner son poste.

Son administration l'a enjoint de reprendre ses fonctions.

L'agent a refusé de se soumettre et a reçu une décision de licenciement pour abandon de poste.

Le Cabinet BENOIT & Associés a alors été saisi et a formé, en urgence, une requête en référé suspension en saisissant le Tribunal administratif d'ORLÉANS.

Sans attendre la décision du Tribunal administratif, le Centre Hospitalier a constaté l'irrégularité de sa décision et a procédé à son retrait.

En conséquence, le licenciement n'a plus lieu d'être et l'agent a été réintégré.

En outre, le Tribunal administratif ayant été saisi, le Centre Hospitalier a été condamné à verser à l'agent 1.200,00 euros au titre des frais de procédure.

Ce litige, géré en moins d'un mois par le Cabinet, démontre l'importance de saisir sans délai le Cabinet expert en Droit public.

Le Cabinet BENOIT & Associés demeure à votre entière disposition pour vous assister dans tout litige administratif et notamment en matière de fonction publique.